

Mention FINANCE

Parcours

GESTION DE PATRIMOINE



Parcours « Gestion de patrimoine » : Maquette des enseignements

<u>Année 1 (Master 1 Finance)</u>	Heures CM	Heures TD	Total	Contrôle	Coef.	Crédits
Semestre 1						
UE 1 : Gestion et contrôle						12
Gouvernance d'entreprise	24		24	CFE 2h	4	4
Diagnostic économique et financier	21	9	30	CFE 2h	4	4
Choix d'investissements	21	9	30	CFE 2h	4	4
UE 2 : Finance de marché I						12
Marchés d'actifs	21		21	CFE 2h	4	4
Conformité et risques	21		21	CFE 2h	4	4
Cours au choix						
Modes de détention de l'épargne	21		21	CFE 2h	4	4
Ingénierie financière et Valeur	21	9	30	CFE 2h	4	4
UE 3 : Méthodologie I						6
Anglais		20	20	CC	4	4
Module d'insertion professionnelle		9	9	CC	2	2
total semestre 1	150	56			30	30
Semestre 2						
UE 4 : Finance de marché II et Droit						12
Finance et valeur	21		21	CFE 2h	4	4
Gestion de portefeuille	21	9	30	CFE 2h	4	4
Ingénierie sociétaire	30		30	CFE 2h	4	4
UE 6 : Outils quantitatifs et fiscaux						6
Informatique appliquée avec VBA		20	20	CC	3	3
Cours au choix						
Statistiques et économétrie appliquées à la finance	21	9	30	CFE 2h	3	3
Fiscalité de l'épargne	21		21	CFE 2h	3	3
UE 7 : Méthodologie II						6
Anglais		20	20	CC	3	3
Séminaires de recherche	9	9	18	CC	3	3
UE 8 : Stage						6
Stage en entreprise (de 3 à 5 mois)				Rapport de stage et soutenance	6	6
Total semestre 2	123	67			30	30

Année 2 GESTION DE PATRIMOINE <u>FI</u> et <u>FC</u>	Heures CM FI	Heures CM FC	Contrôle	Coef.	Crédits
Semestre 3					
UE 1 Fondements économiques et financiers de la gestion de patrimoine	70	70		1,5	9
MACROFINANCE, MARCHES ET ALLOCATION D'ACTIFS	61	61	Ep écrite 3H	1,5	
Analyse économique des marchés d'actifs	18	18			
Marché des obligations et des titres de créance	6	6			
Marché des actions et produits dérivés	18	18			
Principes et pratique de l'allocation d'actifs	19	19			
METHODOLOGIES DU CONSEIL ET DE LA RECHERCHE - 1	9	9	Pas d'épreuve associée		
Méthodologie du conseil patrimonial	6	6			
Méthodologie de la recherche : sources, méthodologie et règles du mémoire	3	3			
UE 2 Gestion civile du patrimoine	64	64		1,5	9
LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAMILLE	26	26	Ep écrite 1H30	0,75	
Les régimes matrimoniaux	14	14			
La gestion civile des actifs des incapables	6	6			
La protection du conjoint survivant	6	6			
LA DETENTION ET LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE	38	38	Ep écrite 1H30	0,75	
Les libéralités entre vifs	14	14			
Les successions	18	18			
L'indivision	6	6			
UE 3 Ingénierie patrimoniale-1 : principes	34	34		1	6
EVALUATION DES PARAMETRES PATRIMONIAUX	14	14	Ep écrite 1H30	0,5	
L'ASSURANCE-VIE	20	20	Ep écrite 1H30	0,5	
Assurance vie : aspects économiques et financiers	6	6			
Assurance vie : aspects juridiques	14	14			
UE 4 Patrimoine et fiscalité	49	49		1	6
GRANDS PRINCIPES DE FISCALITE DIRECTE	14	14		1	
OPTIMISATION FISCALE	35	35	Ep écrite 3H		
Gestion fiscale du patrimoine (revenus fonciers + IR Pratique)	20	20			
Gestion fiscale des successions	9	9			
L'ISF	6	6			
TOTAL semestre 3	217	217		5	30

Semestre 4					
UE 5 Stratégies patrimoniales	52	52		1	6
FORMALISATION DES STRATEGIES	28	28	Ep écrite 1H30	0,5	
Les sociétés civiles	14	14			
Stratégies patrimoniales et immobilières : études de cas	14	14			
OUTILS ET STRATEGIES D'OPTIMISATION	24	24	Ep écrite 1H30	0,5	
Le démembrement de propriété	18	18			
Droit international privé	6	6			
UE 6 Gestion patrimoniale du chef d'entreprise	47	47		1	6
LE PATRIMOINE PROFESSIONNEL	23	23	Ep écrite 1H30	0,5	
Introduction à l'analyse financière	6	6			
La gestion des droits sociaux	14	14			
Stock options - attribution gratuite d'actions	3	3			
LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE	24	24	Ep écrite 1H30	0,5	
La transmission d'entreprise à titre onéreux	12	12			
La transmission d'entreprise à titre gratuit	12	12			
UE 7 Ingénierie patrimoniale 2 : pratique	36	36		2	6
OUTILS ET CAS PRATIQUES	36	36	Cas de synthèse 4h	2	
Etude de cas	36	36			
UE 8 a Méthodologie de la gestion de patrimoine	54	57		4	12
LE METIER DE CONSEILLER PATRIMONIAL	36	36	Rapport de stage ou d'activité	1	6
Règles déontologiques du conseil patrimonial	9	9			
Négociation vente et gestion de la relation client	27	27			
Tutorat individualisé, coaching (uniquement en FC)		3			
METHODOLOGIE DU CONSEIL ET DE LA RECHERCHE 2	3	3	Soutenance de mémoire	2	3
Valorisation de la recherche	3	3			
LANGUE VIVANTE	18	18	TOEIC + Epreuve écrite 1 heure	1	3
Anglais financier et patrimonial	18	18			
UE 8 b Qualification Recherche (optionnelle)					
Méthodologie de recherche, épistémologie					
Mémoire de recherche					
TOTAL semestre 4	189	192		8	30
TOTAL année	406	409		13	60

Début de la formation : début deuxième semaine de septembre année N

Fin de la formation : Deuxième semaine septembre N+1

Calendrier des cours 2017-2018 (Formation initiale)

Légende : enseignements : jaune, module entreprise : bleu, examens : rouge

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER	
V 1		D 1		M 1	Toussaint	V 1		L 1	Jour de l'an	J 1	5
S 2		L 2		J 2	44	S 2		M 2		V 2	
D 3		M 3		V 3		D 3		M 3		S 3	
L 4		M 4	40	S 4		L 4		J 4	1	D 4	
M 5		J 5		D 5		M 5		V 5		L 5	
M 6		V 6		L 6		M 6		S 6		M 6	
J 7	36	S 7		M 7		J 7	49	D 7		M 7	9
V 8		D 8		M 8		V 8		L 8		J 8	6
S 9		L 9		J 9	45	S 9		M 9		V 9	
D 10		M 10		V 10		D 10		M 10		S 10	
L 11		J 12	41	S 11	Armistice 1918	L 11		J 11	2	D 11	
M 12		V 13		D 12		M 12		V 12		L 12	
M 13		S 14		L 13		M 13		S 13		M 13	
J 14	37	D 15		M 14		J 14	50	D 14		M 14	7
V 15		M 15		V 15		V 15		L 15		J 15	
S 16		J 16	46	S 16		M 16		M 16		V 16	
D 17		M 17		V 17		D 17		M 17		S 17	
L 18		J 19	42	S 18		L 18		J 18	3	D 18	
M 19		S 20		D 19		M 19		V 19		L 19	
M 20		V 21		L 20		M 20		S 20		M 20	
J 21	38	S 21		M 21		J 21	51	D 21		M 21	
V 22		D 22		M 22		V 22		L 22		J 22	8
S 23		L 23		J 23	47	S 23		M 23		V 23	
D 24		M 24		V 24		D 24		M 24		S 24	
L 25		J 25		S 25		L 25	Noël	J 25	4	D 25	
M 26		V 26	43	D 26		M 26		V 26		L 26	
M 27	39	S 27		L 27		M 27		S 27		M 27	
J 28		D 28		M 28		J 28	52	D 28		M 28	
V 29		L 29	heure d'hiver -1h	M 29		V 29		L 29			
S 30		J 30		D 30	48	S 30		M 30			
		M 31				D 31		M 31			

Mars à septembre :

Dans la première semaine de mars, les étudiants soutiennent leur mémoire et peuvent suivre une ou deux journées de cours.

A partir de la deuxième semaine de mars, les étudiants sont en stage jusqu'à fin août.

Soutenance des rapports de stages avant le 10 septembre 2018.

Deuxième session d'examen avant le 20 septembre 2018.

Jury final première et deuxième sessions avant le 30 septembre 2018.

Formation alternée (contrats de professionnalisation et formation continue) :

Les cours ont lieu à raison d'une semaine par mois (sauf en septembre) du 4 septembre 2017 à fin août 2018. Exceptionnellement, la semaine du 11 septembre est également consacrée à des enseignements. D'octobre à juillet, les semaines d'enseignement sont positionnées en début de mois.

Les 9 et 10 septembre 2017, week-end d'intégration commun avec la formation initiale et les étudiants de la promotion sortante.

Trois journées de tutorat individualisé fin août 2017.

Deuxième session d'examen avant le 20 septembre 2018.

Jury final première et deuxième sessions avant le 30 septembre 2018.

IAE Auvergne – Ecole Universitaire de Management (EUM)

Parcours deuxième année « Gestion de patrimoine »

1. PRESENTATION

INTITULE DU CHAMP	INFORMATIONS
RESPONSABLES	Jean-Marin SERRE, PR Lionel Tixier, PR associé (FI) Benoît RAYNAUD, MCU (FC)
CONTACTS ADMINISTRATIFS	<p>Ecole Universitaire de Management-IAE Auvergne CS 20273 11 Boulevard Charles de Gaulle 63008 Clermont-Ferrand Cedex</p> <p>- FORMATION INITIALE : Cindy CARUELLE - Service scolarité Gestion de Patrimoine- Bureau 215 cindy.caruelle@uca.fr +33 (0)4 73 17 78 33</p> <p>- FORMATION CONTINUE/ALTERNEE : Morgane BOURDASSOL – service formation continue +33 (0)4 73 17 77 67 morgane.bourdassol@uca.fr</p>
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Le parcours Gestion de patrimoine doit permettre d’appréhender la totalité des objectifs et caractéristiques patrimoniaux des clients et de travailler en collaboration étroite avec les conseils habituels de ces derniers (expert-comptable, banquier, notaire, avocat, assureur...) afin de définir avec eux les meilleures stratégies patrimoniales (civiles, fiscales, financières) possibles. Grâce à la formation pluridisciplinaire reçue (à la fois théorique et pratique), le titulaire du diplôme possède des connaissances approfondies et une maîtrise des techniques relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au fonctionnement des marchés de capitaux et à la gestion individuelle et collective de l’épargne (actifs monétaires et financiers, produits bancaires, OPCVM, Assurance vie, produits immobiliers, ...) - à la gestion civile du patrimoine (régimes matrimoniaux, droit privé international, transmission patrimoniale organisée et par décès, ...) - à la gestion fiscale du patrimoine, des successions, de la transmission d’entreprises ; - à la conception et à la mise en œuvre de stratégies patrimoniales fondées sur l’application des règles de l’ingénierie patrimoniale à des cas pratiques de synthèse proposés par de nombreux intervenants professionnels.

2. COMPETENCES, METIERS, POURSUITES D'ETUDES

INTITULE DU CHAMP	INFORMATIONS
COMPETENCES ET CONNAISSANCES ACQUISES	<p>Les diplômés doivent être à même</p> <ul style="list-style-type: none"> • en premier lieu, de faire l'analyse de la situation patrimoniale d'un client (phase d'audit), • et, en second lieu, d'élaborer des stratégies d'optimisation de la gestion dudit patrimoine (phase de préconisation et d'ingénierie). • L'analyse et les préconisations portent sur les actifs patrimoniaux détenus (contenu du patrimoine) et sur leurs modes de détention (contenant). Le conseil prend en compte les aspects économiques et financiers du patrimoine possédé –allocation d'actifs - et les aspects juridiques et fiscaux relatifs à la façon de les détenir –modes de détention. • Enfin, la dimension commerciale doit être maîtrisée car le conseiller aura très généralement une activité de prescription et/ou de vente de produits financiers ; il devra savoir écouter et savoir expliquer et convaincre.
ENTREPRISES & SECTEURS D'ACTIVITES	<p>Le métier de conseil en gestion de patrimoine (CGP) peut être exercé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - à titre libéral : conseiller indépendant en gestion de patrimoine ; - à titre salarié : conseiller dans des banques, compagnies d'assurance, sociétés de courtage, etc. ; - dans le cadre d'une profession réglementée : expert-comptable, notaire, avocat, CIF. <p>1° - Les conseillers en gestion de patrimoine indépendants</p> <p>Il est possible d'exercer le métier de conseiller en gestion de patrimoine soit à titre individuel, soit en petit groupe (cabinet de 2 à 20 personnes). C'est un des débouchés importants pour nos étudiants de formation continue (FC) ou en reprise d'études (RE), plus rare en formation initiale (FI- nécessite en général une expérience).</p> <p>Le marché est porteur, la demande de conseils est forte. On dénombre aujourd'hui près de 3.500 cabinets indépendants en gestion de patrimoine, adhérents à divers groupements professionnels.</p> <p>2° - Les conseillers en gestion de patrimoine salariés</p> <p>C'est le gros des débouchés pour les étudiants de FI, notamment dans le secteur bancaire. Les conseillers en gestion de patrimoine seront souvent employés par des banques (en « banque privée » notamment, mais aussi en réseau), par des agents ou des compagnies d'assurance mais, aussi, par des professions réglementées telles que notaires et experts comptables. On trouve, en effet, des conseillers dans des cabinets d'expertise comptable aussi bien que dans des offices notariaux où ils sont chargés de clientèle avec le statut de salarié.</p>

	<p>3° - Les autres professionnels « spécialisés en gestion de patrimoine »</p> <p>Certaines professions, plus particulièrement les notaires, ont identifié, parmi diverses spécialisations accompagnant l'exercice de leur métier, la gestion de patrimoine. Il en est de même aujourd'hui des experts-comptables. Cette spécialisation se développe actuellement auprès des avocats.</p>
LES METIERS VISES	<p>Les métiers/fonctions auxquels le diplôme prépare sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils en gestion de patrimoine (CGP) - Conseils en organisation du patrimoine - Conseils en investissements financiers (CIF) - Conseils en investissements immobiliers et fonciers - Courtiers en produits d'assurance - Conseiller patrimonial - Métiers de la « banque privée »
POURSUITE D'ETUDES	<p><input type="checkbox"/> M1</p> <p><input type="checkbox"/> M2 (précisez les parcours possibles au sortir du M1)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Doctorat</p>
INSERTION PROFESSIONNELLE	<p>Le taux d'insertion est couramment de 95 à 100% à 6 mois, très généralement en CDI pour les salariés. La durée moyenne de recherche du premier emploi est inférieure à 1 mois. L'enquête insertion des diplômés est disponible sur le site l'Université Clermont Auvergne (UCA) à l'adresse suivante : http://www.uca.fr/formation/-insertion-professionnelle/devenir-des-diplomes/</p>

3. STAGE ET ALTERNANCE

INTITULE DU CHAMP	INFORMATIONS
STAGE	<p>Stage obligatoire de 3 mois minimum à 6 mois maximum en formation initiale (très généralement de mars à septembre de l'année N+1). Possibilité de stage fractionné pour les alternants. Le « module entreprise » qui apparaît dans le calendrier ci-dessus a pour objet le pré-recrutement en stage des étudiants de formation initiale par les professionnels qui viennent les démarcher vers la fin novembre de l'année N.</p> <p>Le stage donne lieu à un rapport soutenu publiquement.</p> <p>Pour les personnes en activité (formation continue), possibilité de remplacer le stage par un rapport d'activité pourtant sur un projet spécifique.</p>
OUVERT EN ALTERNANCE	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>

PERIODE D'ALTERNANCE	Trois semaines par mois en entreprise sauf en septembre : deux semaines, voir ci-dessus le calendrier.
TYPE DE CONTRAT	<input type="checkbox"/> Contrat d'apprentissage <input checked="" type="checkbox"/> Contrat de professionnalisation

4. COMMUNICATION

INTITULE DU CHAMP	INFORMATIONS
CONDITIONS D'ACCES, CANDIDATURE	<p>Le parcours Gestion de patrimoine est ouvert aux candidats ayant fait peu ou pas de gestion, titulaires d'un diplôme de niveau Bac +4 ou équivalent:</p> <p>Il s'adresse aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur désireux de se former à la gestion de patrimoine, ainsi qu'aux cadres désirant structurer leurs connaissances et/ou évoluer vers des postes de plus grande responsabilité dans le domaine du conseil patrimonial.</p> <p>Les candidats doivent être titulaires d'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Master première année en Gestion, Economie, Droit, AES ; - Ecole Supérieure de Commerce, Institut d'Etudes politiques ; - Tout autre diplôme jugé équivalent <p>Les cadres d'entreprise (en activité ou en recherche d'emploi) ne disposant pas des diplômes requis peuvent se porter candidats au titre de la procédure de validation des Acquis (VAP/VAE).</p> <p>Une présélection est faite sur dossier. Les candidats présélectionnés sont ensuite auditionnés par des jurys composés d'universitaires, de professionnels et d'étudiants de la promotion sortante.</p>
LES + DE LA FORMATION (ce qui vous différencie)	<p>Cette formation est proposée par l'IAE Auvergne qui est une Ecole Universitaire de Management (EUM), membre du réseau des 32 Instituts d'Administration des Entreprises (IAE) existant en France.</p> <p>Elle a une forte notoriété auprès des professionnels du domaine (banques, etc.), de nombreux partenariats avec eux, une renommée nationale. Elle est régulièrement classée dans les 3 premières formations françaises en gestion de patrimoine. Elle est classée également dans le top 100 des masters mondiaux (63^{ème} en 2015).</p> <p>Les métiers concernés, notamment de la Banque privée (clientèle privilégiée) sont en expansion et les taux d'insertion à haut niveau de rémunération sont en conséquence excellents.</p>